



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Jean Marie Colot, *Président du Conseil* ;
Joël Riguelle, *Bourgmestre* ;
Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Stéphane Tellier, Pierre Tempelhof, Marie Kunsch, Peter Decabooter, Saïd Chibani, *Echevins* ;
Marc Vande Weyer, Monique Dupont, Agnès Vanden Bremt, Marc Ghilbert, Chantal Duboccage, Luc Demullier, Ndongo Diop, Vincent Lurquin, Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Nicolas Stassen, Nicolas Pantidis, François Robe, Maude Van Gyseghem, *Conseillers communaux* ;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.

Excusés

Marc Hermans, Christian Boucq, Fatiha Metioui-Amanzou, Dirk Moors, *Conseillers communaux* ;
Jean-François Culot, *Président du CPAS*.

Séance du 24.03.16

#Objet : Département Education et Temps Libre - Service des Sports - Modification du règlement de tarification des installations sportives du complexe sportif communal à partir du 15 août 2016 (saison 2016-2017) - Approbation#

Séance publique

EDUCATION ET TEMPS LIBRE

Sport

LE CONSEIL,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu le règlement d'ordre intérieur du complexe sportif de Berchem-Sainte-Agathe tel qu'approuvé par le Conseil communal du 31 mai 2007;

Vu le règlement communal pour la reconnaissance et l'attribution de subsides adopté par le Conseil communal du 25 septembre 2014;

Vu le règlement de tarification du complexe sportif communal adopté le 28 avril 2010 par le Conseil communal, applicable depuis la saison sportive 2010-2011;

Vu que la tarification n'a pas été revue depuis 2010;

Considérant l'augmentation régulière des frais d'énergie (gaz, électricité, eau) et des coûts d'entretien et de rénovation des infrastructures;

Considérant les tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes;

Vu l'avis favorable du Conseil consultatif des Sports en date du 18 janvier 2016;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article unique:

Le règlement de tarification pour la location des installations au complexe sportif communal à partir du 15 août 2016 (saison 2016-2017) est approuvé comme suit:

"Règlement de tarification pour la location des installations au complexe sportif communal de Berchem-

Sainte-Agathe - D'application à partir du 15 août 2016Article 1: Paiement de la location

Conformément aux articles 5, 6, 7 et 8 du règlement d'ordre intérieur du complexe sportif de Berchem-Sainte-Agathe, les locations sont payables à l'avance.

Article 2: Tarifs pour les locations ponctuellesA. Hall OmnisportsA.1. Associations

<i>Hall Omnisports Par heure Sports collectifs</i>		
	<i>Association berchemoise reconnue</i>	<i>Association non-reconnue</i>
<i>Par plateau (1/3 de hall)</i>	<i>€ 7,50</i>	<i>€ 30,00</i>
<i>Toute la salle (3/3 de hall)</i>	<i>€ 15,00</i>	<i>€ 55,00</i>

A.2. Particuliers

<i>Hall Omnisports TENNIS Par terrain/heure – Ces tarifs sont également d'application aux terrains extérieurs</i>		
	<i>berchemois</i>	<i>non-berchemois</i>
<i>-18 ans / + 55 ans*</i>	<i>€ 7,50</i>	<i>€ 15,00</i>
<i>+ 18 ans</i>	<i>€ 15,00</i>	<i>€ 20,00</i>

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

<i>Hall Omnisports BADMINTON Par terrain/heure</i>		
	<i>berchemois</i>	<i>non-berchemois</i>
<i>-18 ans / + 55 ans*</i>	<i>€ 7,50</i>	<i>€ 11,00</i>
<i>+ 18 ans</i>	<i>€ 11,00</i>	<i>€ 15,00</i>

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

B. Salles A et BB.1. Associations

<i>Salles A/B Par salle/heure</i>		
	<i>Association berchemoise reconnue</i>	<i>Association non-reconnue</i>
<i>-18 ans / + 55 ans*</i>	<i>€ 5,00</i>	<i>€ 15,00</i>
<i>+ 18 ans</i>	<i>€ 8,50</i>	<i>€ 25,00</i>

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

B.2. Particuliers

<i>Salles A/B</i>		
<i>Tennis de table</i>		
<i>Par table/heure</i>		
	<i>berchemois</i>	<i>non-berchemois</i>
<i>-18 ans / + 55 ans*</i>	€ 4,00	€ 5,00
<i>+ 18 ans</i>	€ 5,00	€ 6,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

C. Terrains de football

<i>Par terrain/heure et demie</i>		
<i>Avec douches</i>		
	<i>Association berchemoise reconnue</i>	<i>Association non-reconnue</i>
<i>Entraînement/match Jeunesse</i> <i>Avec responsable club</i>	€ 7,50	€ 30,00
<i>Entraînement/match Adultes</i> <i>Avec responsable club</i>	€ 13,50	€ 55,00
<i>Demi-terrain sans douches</i> <i>(si terrain inoccupé)</i>	€ 10,00	€ 20,00
<i>Terrain sans douches</i> <i>(si terrain inoccupé)</i>	€ 15,00	€ 30,00

Article 3: Tarifs pour les locations par saison (abonnements)A. Hall OmnisportsA.1. Associations

Les clubs ayant une saison plus courte doivent communiquer leur nombre de mois à l'avance. Les tarifs seront calculés par mois. Un mois commencé est totalement dû.

<i>Hall Omnisports</i>		
<i>Du 1^{er} septembre au 30 juin</i>		
<i>Par terrain/par heure</i>		
<i>Sports collectifs</i>		
	<i>Association berchemoise reconnue</i>	<i>Association non-reconnue</i>
<i>Volleyball/Basketball/Tennis</i>		
<i>-18 ans / + 55 ans*</i>	€ 125,00	€ 500,00
<i>+ 18 ans</i>	€ 250,00	€ 1000,00
<i>Foot en salle (1 semaine sur 2)</i>		
<i>-18 ans / + 55 ans*</i>	€ 125,00	€ 500,00
<i>+ 18 ans</i>	€ 250,00	€ 1000,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

A.2. Particuliers

<i>Hall Omnisports</i> <i>TENNIS / BADMINTON Ces tarifs sont également d'application aux terrains extérieurs</i> <i>Par terrain/heure</i>		
	<i>berchemois</i>	<i>non-berchemois</i>
<i>Du lundi au vendredi de 9h à 17h</i>	€ 175,00	€ 350,00
<i>Samedi et semaine après 17H</i>	€ 185,00	€ 370,00
<i>Dimanche entre 14h et 18h</i>	€ 150,00	€ 300,00
<i>+ 55 ans*</i>	€ 90,00	€ 180,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

B. Salles A et BB.1. Associations

Clubs ayant une saison plus courte doivent communiquer leur nombre de mois à l'avance. Les tarifs seront calculés par mois. Un mois commencé est totalement dû.

<i>Salles A/B</i> <i>Du 1^{er} septembre au 30 juin</i> <i>Par terrain / par heure</i>		
	<i>Association berchemoise reconnue</i>	<i>Association non-reconnue</i>
<i>-18 ans / + 55 ans*</i>	€ 160,00	€ 450,00
<i>+ 18 ans</i>	€ 320,00	€ 900,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

C. Terrains de football

Les clubs ayant une saison plus courte doivent communiquer leur nombre de mois à l'avance. Les tarifs seront calculés par mois. Un mois commencé est totalement dû.

<i>Par terrain/heure et demie</i> <i>Avec douches</i> <i>Du 15 août au 15 juin</i> <i>Football et American football</i>		
	<i>Association berchemoise reconnue</i>	<i>Association non-reconnue</i>
<i>-18 ans / + 55 ans*</i>	€ 250,00	€ 1000,00
<i>+ 18 ans</i>	€ 500,00	€ 2000,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

Article 4: Tarifs divers

- *Utilisation de douche uniquement: € 1,50 euro par personne.*
- *Terrains de pétanque: utilisation gratuite après demande*

- Les tarifs pour les tournois et les stages de jeunesse sont les tarifs applicables pour les locations ponctuelles.
- Eclairage extérieur par heure et demie (terrain de foot):

Association berchemoise reconnue	Association non-reconnue
€6,50	€12,50

Article 5: Exonérations

- Sont exonérées d'office du paiement du tarif de location:

1. Les écoles et académies berchemoises.

- Sont exonérés pour autant qu'ils aient reçu une autorisation préalable de la part du Collège des Bourgmestre et Echevins:

2. Les jeunes sportifs de haut niveau.

3. Les actions humanitaires et sociales.

Article 6:

Le présent règlement entre en vigueur le 15 août 2016 (saison sportive 2016-2017)."

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 19 votes positifs, 1 vote négatif, 3 abstentions.

Non : Luc Demullier.

Abstentions : Marc Ghilbert, Vincent Lurquin, Yonnec Polet.

2 annexes

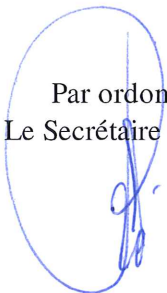
TARIF COMPLEXE SPORTIF COMMUNAL NL.docx, TARIF COMPLEXE SPORTIF COMMUNAL.docx

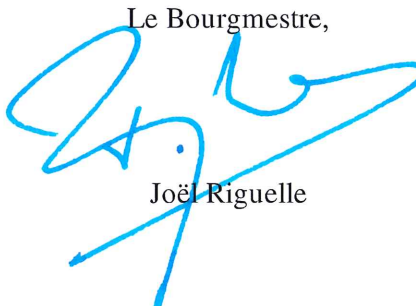
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,
(s) Jean Marie Colot

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 25 mars 2016

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Philippe Rossignol

Le Bourgmestre,

Joël Riguelle

